

nés: a) aux lois et usages d'application générale en vigueur dans une province donnée, s'ils n'établissent entre les personnes aucune distinction fondée principalement sur la province de résidence antérieure ou actuelle; b) aux lois prévoyant de justes conditions de résidence en vue de l'obtention des services sociaux publics. (4) Les paragraphes (2) et (3) n'ont pas pour objet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer, dans une province, la situation d'individus défavorisés socialement ou économiquement, si le taux d'emploi dans la province est inférieur à la moyenne nationale.

Garanties juridiques

7. Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale. 8. Chacun a droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives. 9. Chacun a droit à la protection contre la détention ou l'emprisonnement arbitraire. 10. Chacun a le droit, en cas d'arrestation ou de détention: a) d'être informé dans les plus brefs délais des motifs de son arrestation ou de sa détention; b) d'avoir recours sans délai à l'assistance d'un avocat et d'être informé de ce droit; c) de faire contrôler, par *habeas corpus*, la légalité de sa détention et d'obtenir, le cas échéant, sa libération. 11. Tout inculpé a le droit: a) d'être informé sans délai anormal de l'in-

sexe, l'âge ou les déficiences mentale pas pour effet d'interdire les lois, pro la situation d'individus ou de groupe race, de leur origine nationale ou ethn de leur sexe, de leur âge ou de leurs c

Langues officielles

16. (1) Le français et l'anglais ont un statut et des droits et privilèges égaux quant aux institutions du Parlement et du gouvernement. L'anglais et le français sont les langues officielles de la Législature et du gouvernement du Canada. La charte ne limite pas le pouvoir du Parlement de promouvoir la progression vers l'égalité de statut. 16.1 (1) La communauté linguistique anglaise du Nouveau-Brunswick ont notamment le droit à des institutions culturelles distinctes nécessaires à leur développement. (2) Le rôle de la législature et du gou

Module 2. La Charte canadienne des droits et des libertés

GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DURÉE : 15 MINUTES

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : Introduction à la Charte canadienne des droits et des libertés.



Matériel d'accompagnement

- **Présentation PowerPoint** — Module 2 à télécharger
- **Fiche de l'élève** — Module 2 à télécharger ou à imprimer

Préalables : Aucun.

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présenteielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

Ce module s'intègre au Curriculum de l'Ontario :

Niveau	Programmes-cadres	Cours	Domaines
10 ^e	Études canadiennes et mondiales, 9e et 10e année, 2018	Civisme et citoyenneté (CHV30)	A. Prises de conscience civique
11 ^e	Études canadiennes et mondiales, 11e et 12e année, 2015	Comprendre le droit canadien (CLU3M)	A. Fondements du droit D. Droits criminel
11 ^e	Études canadiennes et mondiales, 11e et 12e année, 2015	Comprendre le droit canadien au quotidien (CLU3E)	D. Droits criminel
12 ^e	Études canadiennes et mondiales, 11e et 12e année, 2015	Études juridiques (CLN4C)	B. Droits et responsabilités

A. Comprendre la Charte canadienne

A.1. Qu'est-ce que c'est ?

1. Expliquez aux élèves que:

- La Charte canadienne fait partie de la Constitution
- La Constitution est la loi suprême du Canada, toutes les autres lois doivent la respecter.



Conseils d'adaptation

Vous pouvez vous appuyer sur le matériel d'accompagnement :

- Avant ou après l'activité d'apprentissage, invitez les élèves à lire la section **A.1. Qu'est-ce que c'est ?**
- Affichez en classe la section **A.1. Qu'est-ce que c'est ?**



Vidéo à découvrir

Introduction à la Charte canadienne des droits et liberté :

<https://www.youtube.com/watch?v=bNMz6SV85aI&fmt=22>

Source : Cliquezjustice.ca

A.2. Les droits protégés par la Charte canadienne

1. Expliquez aux élèves que la Charte accorde des droits tels :

- Les Libertés fondamentales
- Les Droits démocratiques
- Les Liberté de circulation
- Les Garanties juridiques
- Les Droits à l'égalité
- Les Droits linguistiques



Conseil d'adaptation

Vous pouvez vous appuyer sur le matériel d'accompagnement :

- Avant ou après l'activité d'apprentissage, invitez les élèves à lire la section **A.2. Les droits protégés par la Charte canadienne de la Fiche de l'élève**
- Affichez en classe la section **A.2. Les droits protégés par la Charte canadienne de la Présentation PowerPoint**



Vidéo à découvrir

Les libertés fondamentales :

<http://www.youtube.com/watch?v=2bC1RUDto2c&fmt=22>

Source : Cliquezjustice.ca

A.3. Les limites à la Charte canadienne

1. Expliquez aux élèves que dans certains cas, les droits de la Charte peuvent être limités par :
 - une loi raisonnable
 - une clause dérogatoire
 - les droits des autres



Pour en savoir plus

Comment la Charte canadienne des droits et libertés protège-t-elle les Canadiens? : <https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/comment-la-charte-canadienne-des-droits-et-libertes-protege-t-elle-les-canadiens>

Source : CliquezJustice.ca



Conseil d'adaptation

Vous pouvez vous appuyer sur le matériel d'accompagnement :

- Avant ou après l'activité d'apprentissage, invitez les élèves à lire la section **A.3. Les limites à la Charte canadienne de la Fiche de l'élève**
- Affichez en classe la section **A.3. Les limites à la Charte canadienne de la Présentation PowerPoint**



Vidéo à découvrir

Ma *Charte* a des limites :

https://www.youtube.com/watch?v=qQz_iRLBdYw&fmt=22

Source : Cliquezjustice.ca

B. Exercice : une question d'équilibre

B.1. M. Keegstra



Le cas de M. Keegstra est une affaire judiciaire réelle

1. Lisez l'histoire et les instructions de la section **B.1 M. Keegstra de la Fiche de l'élève**



Pour en savoir plus

Affaire Keegstra (1990) :

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/affaire-keegstra-1990>

Source : Encyclopédie canadienne



Conseil d'adaptation

- Vous pouvez laisser les élèves lire individuellement la mise en situation et les instructions.
 - Vous pouvez également, afficher en classe la section **B.1. M. Keegstra de la Présentation PowerPoint**
-

B.2. M. Jordan



□ Le cas de M. Jordan est une affaire judiciaire réelle

1. Lisez l'histoire et les instructions de la section **B.1 M. Jordan de la Fiche de l'élève**



Conseil d'adaptation

- Vous pouvez laisser les élèves lire individuellement la mise en situation et les instructions.
 - Vous pouvez également, afficher en classe la section **B.1. M. Jordan de la Présentation PowerPoint**
-



Pour en savoir plus

Que dit exactement l'arrêt Jordan? : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1004404/arret-jordan-explications-cour-supreme-dela>

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
[CliquezJustice.ca](http://www.cliquezjustice.ca)
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :
<https://www.cliquezjustice.ca/glossaire>

CliquezJustice.ca, « Comment la Charte canadienne des droits et libertés protège-t-elle les Canadiens? ». En ligne : <https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/comment-la-charte-canadienne-des-droits-et-libertes-protege-t-elle-les-canadiens>

CliquezJustice.ca, « Introduction à la Charte canadienne des droits et liberté ». En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=bNMz6SV85aI&fmt=22>

CliquezJustice.ca, « Les libertés fondamentales ». En ligne :
<http://www.youtube.com/watch?v=2bC1RUDto2c&fmt=22>

CliquezJustice.ca, « Ma Charte a des limites ». En ligne :
https://www.youtube.com/watch?v=qQz_iRLBdYw&fmt=22

Encyclopédie canadienne, « Affaire Keegstra (1990) ». En ligne :
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/affaire-keegstra-1990>

Radio-Canada, « Que dit exactement l'arrêt Jordan? ». En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1004404/arret-jordan-explications-cour-supreme-dela>

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

